

Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée 2024

Le dépôt d'un dossier à la MDPH s'accompagne des documents suivants :

1 - Les documents obligatoires à la recevabilité :

- Formulaire (à compléter par la famille ; signé par les deux parents ou les représentants légaux si l'élève est mineur)
- Certificat médical de moins de 1 an
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité

2 - Les documents obligatoires pour l'évaluation :

- Ils dépendent du moyen de compensation demandé et sont listés dans les tableaux des pages suivantes.
- Si votre demande est couplée avec une demande financière (AEEH/PCH), les devis, prescriptions médicales, bilans de suivis paramédicaux*... doivent également être transmis.

Tout dossier doit être déposé complet (pièces de recevabilité et pièces d'évaluation).

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites fixées dans ce calendrier ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...).

Focus sur le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation)

Pour une 1^{ère} demande à la MDPH, ce document sera rédigé en réunion d'équipe éducative de l'établissement scolaire de votre enfant qui vous le transmettra afin de le joindre au dossier MDPH.

Si c'est un renouvellement des droits, ce document sera renseigné par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent handicap (ERS) rattaché à l'établissement scolaire de votre enfant. L'ERS transmettra ce document directement à la MDPH.

AESH - MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 15 mars 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p> <p><u>Pièces complémentaires :</u></p> <p>Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et/ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) devant avoir été <u>préalablement mis en place</u> et comprenant un <u>bilan</u> de leur mise en œuvre.</p>
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
Matériel pédagogique adapté (MPA)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 15 mars 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Argumentaire de l'école</p> <p>Bilan et argumentaire d'un ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p> <p><u>Pièces complémentaires :</u></p> <p>Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et/ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) devant avoir été <u>préalablement mis en place</u> et comprenant un <u>bilan</u> de leur mise en œuvre.</p>
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Argumentaire de l'école</p>

ORIENTATION SCOLAIRE

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<p style="text-align: center;">Maintien en grande section de maternelle</p>		23 février 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) normé(s) complémentaire(s) si suivi(s) *</p>
	<p style="text-align: center;">Première demande</p>	23 février 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p> <p>Bilans des stages effectués au moment de la demande pour les ULIS lycée avec un projet d'orientation post 3^{ème}</p> <p>Pièces complémentaires :</p> <p>Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et/ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) devant avoir été <u>préalablement mis en place</u> et comprenant un <u>bilan</u> de leur mise en œuvre.</p>
<p style="text-align: center;">ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire</p>	Renouvellement	29 mars 2024	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	<p style="text-align: center;">Pré-orientation 1^{er} degré : 31 janvier 2024</p> <p style="text-align: center;">Orientation 2nd degré : 29 mars 2024</p>	<p>Envoi à la CDOEA pour le 1^{er} et 2nd degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande informatisée sur le serveur de la DSDEN • Avis famille (vœux des établissements souhaités) • GEVA-sco <p>Pour les élèves de primaire : Du 13/11/2023 au 31/01/2024 https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/glt8x9zzmo/k/bHipU6M</p> <p>Pour les élèves de collège non pré-orientés : Du 19/02/2024 au 29/03/2024 https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/glt8x9zzmo/k/CyNDX9a</p> <p>Envoi à la MDPH pour le 1^{er} et 2nd degré :</p> <p>Par la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan(s) du ou des suivi(s) * • Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans <p>Par l'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GEVA-sco réexamen • Évaluations scolaires CDOEA 	
<p style="text-align: center;">Orientation en EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté)</p> <p>Concerne les élèves <u>ayant un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)</u></p> <p>L'ensemble des modalités est détaillé dans la circulaire départementale de rentrée 2023 relative aux orientations en EGPA</p> <p>(À partir de cette année, la MDPH évalue uniquement les 1^{ères} demandes. La CDAPH notifiera l'orientation pour la durée du collège.)</p>			

1^{ère} ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
D ITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique)		Certificat médical d'un pédopsychiatre GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
DITEP Toul Ar C'hoat (épilepsies) Institut d'Éducation Motrice (IEM) Institut Médico-Éducatif (IME) Établissement et services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) SESSAD Déficience intellectuelle SESSAD Autisme SESSAD DYS	toute l'année	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
SESSAD Déficience motrice SSEFIS Déficience auditive SEES ANVOL IDV IPIDV		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet «Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel» du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) Dispositif d'Auto-Régulation (DAR)	23 février 2024	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Argumentaire du service médico-social porteur de l'UEMA, de l'UEEA ou du DAR concerné Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

RENOUVELLEMENT ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<p style="text-align: center;">DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique) y compris Toul Ar C'hoat (épilepsies)</p> <p style="text-align: center;">Institut d'Éducation Motrice (IEM)</p> <p style="text-align: center;">Institut Médico-Éducatif (IME)</p> <p style="text-align: center;">Établissement et services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)</p> <p style="text-align: center;">SESSAD Déficience motrice SSEFIS Déficience auditive SESSAD DI Déficience Intellectuelle SESSAD Autisme SESSAD DYS SEES ANVOL IDV IPIDV</p>	<p>6 mois avant la date de fin des droits</p>	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p> <p>Bilan / argumentaire de l'établissement ou du service médico-social concerné</p>
<p style="text-align: center;">SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT</p>	<p>6 mois avant la date de fin des droits</p>	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-sco)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>

*orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Transport scolaire des élèves en situation de handicap

La demande est à adresser à l'unité transport scolaire des élèves en situation de handicap du Conseil départemental.
Formulaire à retourner au plus tard le **vendredi 19 avril 2024**.

Pour plus d'informations :

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Colle-ges/Transport-scolaire>